



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB D'ECHECS

Préambule

Ce qui nous rassemble, c'est le plaisir de jouer aux Echecs, donc certains sujets de conversation comme la politique, la religion, la question des origines, peuvent dégénérer en incidents graves ; il est donc souhaitable, pour la bonne entente à l'intérieur du club, d'aborder ces questions avec précautions et le sens des responsabilités.

Ce règlement intérieur est destiné à prévenir tous les comportements allant à l'encontre, et contraires aux principes, aux valeurs et à l'éthique de la pratique des Echecs dans tous les lieux et particulièrement dans la salle du centre Jean Lurçat, où les membres de l'association l'Echiquier de la ville se retrouvent.

Article 1 : Toute personne désirant apprendre ou jouer, par plaisir ou en compétition, aux Echecs, est, sans aucune discrimination, la bienvenue, à la seule condition qu'elle respecte nos règles de fonctionnement ; elle recevra une copie du présent règlement.

Article 2 : Pour des raisons d'assurance, toute personne venant jouer pour la première fois, doit obligatoirement, inscrire ses noms, adresse, téléphone, dans un cahier à cet effet, le dater et signer.

Article 3 : Toute personne, après deux séances gratuites au club, doit s'acquitter de la cotisation, et devient membre de l'association.

Il est demandé aux joueurs de s'acquitter de leur cotisation préalablement à la commande et au paiement de leur licence.

Article 4 : Par respect pour les autres joueurs, il est demandé de ne pas hausser le ton des conversations. Le calme et le silence étant indispensable à la réflexion et au jeu d'Echecs.

Article 5 : Sera immédiatement exclu du club, et sans remboursement aucun, toute personne proférant des propos sexistes, racistes, xénophobes, ou cherchant querelle et manquant de respect à une autre personne se trouvant dans la salle.

Article 6 : L'heure de fermeture de la salle peut être avancée, à la demande de la personne responsable de la salle et des clefs ce jour là.

Article 7 : Les membres élus et responsables du bureau de l'association, ont autorité à faire appliquer et respecter ces règles du « bien vivre ensemble ».